



Extrait du Registre des Délibérations  
de la Commune de Villemandeur  
séance du Mardi 23 Mai 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 30/05/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
30/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/05/2023.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

**Absent(s)** : Mme LECONTE Catherine

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GANNAT Fanny

**2023-035 – RETROCESSION DE LA RUE JACQUELINE AURIOL - LOTISSEMENT ILOT 19 A VILLEMANDEUR - PARCELLES CADASTRÉES AR7-102-106 ET 4 EN PARTIE POUR LA VOIRIE ET SES DÉPENDANCES**

Intégration au domaine public communal des parcelles cadastrées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération n°12-76 du 24 mai 2012, le Président de l'AME a été autorisé à déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation du Lotissement Ilot 19 à Villemandeur dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Plateau.

Vu la délibération de l'Agglomération Montargoise du 28 mars 2023 autorisant Monsieur le Président à céder les parcelles AR7, 102, 106 et 4.

Vu la délibération n°03-164 de l'AME du 6 novembre 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie prévoyant la cession des voies nouvelles créées par l'AME à l'euro symbolique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme en date du 24 avril 2023,

CONSIDERANT que les aménagements nécessaires ont été réalisés

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

1. D'intégrer les parcelles cadastrées AR7-102-106 et 4 en partie pour la voirie et ses dépendances, dit rue Jacqueline AURIOL, dans le domaine public communal par acte notarié,
2. L'intégration sera réalisée à l'euro symbolique,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents à venir, ainsi que le classement de ces parcelles dans le domaine public communal,
4. D'imputer la dépense correspondante au budget 2023.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/05/2023

 Le Maire,  
  
Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,  
  
Fanny GANNAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr